

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

**SERVICE PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**  
**RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE CES SERVICES**  
**EXERCICE 2022**

En application de l'article L1411-13 du code général des collectivités territoriales, le public est informé qu'il sera procédé à une mise à disposition des rapports annuels sur les prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement transmis à la ville par Douaisis Agglo et portant sur l'activité de ces services pour l'année 2022.

Ces rapports seront tenus à la disposition du public au sein des services techniques de la ville de Douai, service marchés publics au 51 rue Gambetta pendant la durée de la mise à disposition du public soit pendant au moins un mois. Ils seront consultables sur simple demande aux jours et heures habituels suivants : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.